



DEMANDE DE RECOURS SUITE A UN CONTRAT PANNEAUX SOLAIRE SIGNE

Par LAJO67, le 25/08/2015 à 23:14

Bonjour,

J'ai construit sur un terrain agricole, en cours de déclassement selon les infos de l'urbanisme, N'ayant pas d'électricité chez moi, je fonctionnais avec un groupe, malheureusement cela me revenait trop chers car j'avais une dépense de 490€ par mois en achat d'essence, On m'a conseiller de mettre du solaire.

J'ai fait appel à une entreprise, ma demande a été: >.

Suite à ma demande L'entreprise me propose de me faire l'installation finit pour un montant de 1250€ avec des conditions de paiement soit 4 chèques de 312.50 €.

Lors de la signature du devis en avril 2015 il était précisé que les 4 batteries étaient d'occasions avec une garantie de 6 mois

Malheureusement cela n'a jamais fonctionné, pas d'arrivée d'électricité dans la maison.

Il m'a imposé d'acheter 4 batteries et 2 panneaux pour le bon fonctionnement, chose que j'ai faite devis signé pour 1100 €, Aujourd'hui Le réfrigérateur fonctionne mais si je fais malheur d'allumer la télé une à deux heures après plus d'électricité.

Je rappelle la société, Le gérant est venue et m'informe que le commercial (son fils)qui a fait le devis à mal chiffrer le MONTANT ainsi que le nombre D'AMPÈRE.

Il m'impose de racheter encore 4 batteries chose que j'ai refusées.

Il m'informe qu'il me reste deux solutions:

-soit il refait le devis avec le bon montant et le bon ampère pour le fonctionnement du réfrigérateur et de la télé

-ou il récupère tout le matériel et il me rembourse.

En disant: Le contrat est toujours sous garanti.

Comment puis-je me retourner contre la société

Quel recours puis-je avoir pour faire valoir mes droits?

Merci.